

## Question écrite à la Municipalité

### **Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions**

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
    - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
    - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
  2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
  3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.
- 

**Dépositaire :** Rachel Torrent (PLR) / Isabelle de Werra (Le Centre)

**Date du plénum :** 07.10.2025

**Sujet :** Véhicules sur les trottoirs Cave Albrecht – Av. St-François 2 à Sion

Chaque année, en période de vendange, soit de mi-septembre à fin octobre, de nombreux véhicules tels que voitures, camionnettes et/ou camion-citerne, en lien avec l'exploitation de la cave Albrecht, sont régulièrement stationnés sur les trottoirs, passage piétons ou rond-point situés devant la cave à l'Av St-François 2 à Sion.

Tous ces véhicules sont stationnés de manière illicite durant des heures, voir la journée entière, rendant la sécurité piétonne et routière extrêmement dangereuse. Les voitures ne peuvent plus se croiser aux abords du passage piéton rendant ainsi la visibilité nulle ; le risque de renverser un piéton est important, sans compter les vélos qui essaient de se frayer un chemin dans ce chaos.

Je rappelle que ce quartier est essentiellement résidentiel, très fréquenté par de nombreux jeunes enfants et adolescents (école enfantine et primaire de Gravelone et foyer Cité Printemps), par des personnes âgées vulnérables en déambulateurs, sans compter les habitants et familles du quartier.

De plus, des manœuvres périlleuses se font sur le trottoir lorsque les véhicules accèdent ou sortent de la cour, obligeant ainsi les passants à s'arrêter ou à les contourner au milieu de la route.

Cette situation déplorable a été signalée depuis des années à la PRVC, malheureusement rien ne bouge ou tout au plus quelques PV qui ne découragent pas l'exploitant. Le constat reste le même chaque automne.

### **Questions ?**

Quelle(s) mesure(s) allez-vous prendre pour sécuriser cet endroit et faire en sorte que les véhicules de la cave ne stationnent plus sauvagement sur l'espace publique ?

Comment est-ce possible qu'une exploitation de ce type avec une va et vient fréquents de gros véhicules se trouve en plein centre-ville, devant un rond-point très engorgé et un passage piéton, aux abords d'une école et de 2 homes, tout cela sur un accès routier très fréquenté au heures de pointes ?

D'avance merci pour votre retour